

LES ÉVOLUTIONS DE VOTRE CONTRAT SANTÉ À L'ATTENTION DES SALARIÉS



Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos adhérents.

Les partenaires sociaux de votre branche ont renouvelé la recommandation pour votre régime conventionnel de santé. Les groupes Malakoff Humanis et Aésio (Eovi Mcd Mutuelle, Adréa Mutuelle et Apréva) ont été retenus, tous acteurs reconnus dans votre secteur de l'économie sociale et solidaire.

UN NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION AU 1^{ER} JANVIER 2020

Dans ce contexte, Aésio et Malakoff Humanis ont décidé de choisir un système informatique commun pour assurer la gestion de votre complémentaire santé. Le choix s'est porté sur un nouvel outil géré par Adréa Mutuelle. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des données de gestion administrées pour votre contrat Santé sera repris sur ce nouveau système.

Votre interlocuteur dédié pour la gestion de votre complémentaire santé devient Adréa Mutuelle.

CE QUI ÉVOLUE

Ce changement de système d'information entrainera les évolutions suivantes :

• Une offre conforme au 100% santé et adaptée à votre domaine d'activité

Les garanties proposées respectent à la fois les obligations du contrat responsable et du 100% santé et sont conformes aux obligations conventionnelles de votre branche.

• Changement du numéro de contrat

Vous trouverez ce nouveau numéro sur les courriers que vous recevrez de notre part ainsi que sur votre carte de tiers payant 2020.



• Télétransmission Noémie

Vous bénéficiez toujours de la télétransmission des décomptes de Sécurité sociale. Aucune démarche de votre part n'est nécessaire. Tout a été mis en œuvre pour l'activer avec votre caisse de Sécurité sociale.

Comment vérifier que la télétransmission entre ma Sécurité sociale et Adréa Mutuelle fonctionne ?

- En vous connectant à votre compte AMELI, « mes informations / votre organisme complémentaire » pour vérifier que l'organisme complémentaire renseigné dans cette rubrique est Adréa Mutuelle.
- En première page de vos décomptes papier de Sécurité sociale, en vérifiant le commentaire « ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire, Adréa Mutuelle ».

Nous vous remercions par avance de prendre contact avec Adréa Mutuelle en cas d'anomalie de fonctionnement identifiée.



• Nouvelle carte de tiers payant

Votre nouvelle carte de tiers payant 2020 vous sera envoyée fin décembre.



Pour rappel, la présentation de cette carte dispense, dans la limite des garanties souscrites, de l'avance de frais. Elle est acceptée sur tout le territoire français, dans les hôpitaux, les cliniques, les pharmacies, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyse médicale.



• Prestations antérieures au 01/01/2020

Dans l'optique d'optimiser le traitement de vos demandes pour des soins antérieures au 1^{er} janvier 2020, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser à Malakoff Humanis.

• Nouvelles informations sur les relevés bancaires et les relevés de prestations

Dorénavant, sur vos relevés bancaires et vos relevés de prestations de votre régime frais de santé, le nom d'Adréa Mutuelle sera mentionné en lieu et place de celui de votre mutuelle actuelle.

Ces modifications de libellés n'auront aucun impact sur le montant des remboursements.

Aucune démarche de votre part n'est nécessaire.

• Modifications des dates de prélèvement

Si vous êtes concerné(e) par le prélèvement de cotisations directement sur votre compte bancaire, les dates de prélèvements ont pu être décalées. Nous vous invitons à consulter votre appel de cotisations pour en prendre connaissance.

• Nouvel espace adhérent

Un nouvel espace extranet adhérent sera accessible début 2020 : mh.mamutuellecomplementaire.fr

100% personnalisé et sécurisé, il vous permettra notamment :

- D'accéder et de modifier les informations administratives liées à votre contrat ;
- De consulter vos remboursements et votre garantie ;
- D'accéder à vos relevés de prestations ;
- D'optimiser le traitement et le suivi de vos demandes ;
- De demander un devis.



• Créer votre compte

Afin de créer votre compte, il vous suffit de vous rendre sur le site :

mh.mamutuellecomplementaire.fr

et de suivre ces 4 étapes :

- 1- Munissez-vous de votre carte de tiers payant 2020 ;
- 2- Renseignez votre nouveau numéro d'adhérent ;
- 3- Renseignez votre nom, prénom et date de naissance (figurant sur votre carte de tiers payant) ;
- 4- Définissez vos identifiants : votre email et un mot de passe composé de 6 à 10 chiffres.

Une fois le formulaire validé, vous serez redirigé(e) vers la page de connexion avec un message vous confirmant la création de votre compte. Vous pourrez alors immédiatement vous connecter et profiter des fonctionnalités de votre nouvel espace.

Toutes les dispositions nécessaires, pour que ce changement de système se fasse dans les meilleures conditions, ont été prises. Nous vous informons toutefois que votre application mobile sera temporairement indisponible.

Pour tout complément d'information, nous restons à votre disposition.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Yves MOULIN
Directeur de la Relation Client
Malakoff Humanis

Christine PANSIER
Directrice de la Gestion
Adréa Mutuelle

UNE QUESTION, UN CONSEIL ? CONTACTEZ-NOUS !



Par téléphone : **09 70 81 88 30**



Par courrier : **Adréa Mutuelle Adhérents Malakoff Humanis,
Centre de gestion Normandie, Pays de Loire,
12 avenue du 6 juin, 14028 CAEN Cedex 09**



Sur votre espace sécurisé :
<https://mh.mamutuellecomplementaire.fr>



MALAKOFF HUMANIS PRÉVOYANCE, institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité Sociale - Immatriculée sous le n° 775 691 181 - Siège social : 21 rue Laffitte, 75317 Paris cedex 09. Document non contractuel à caractère informatif - Imprimé par nos soins - Crédit photo : Istock. ©Coxi - BasculeSIGMB-CCNESS-122019



— partenaire du —

